

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

Séance du 4 février 2010

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	8

L'an deux mil dix et le quatre février à dix huit heures trente, le Conseil d'administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour pour défaut de quorum lors de la séance du vingt huit janvier deux mil dix, et peut valablement délibérer même si la majorité des membres en exercice n'assiste pas à la séance, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Président

## **Date de la convocation**

29.01.2010

## **Objet de la délibération**

Débat d'orientation  
Budgétaire 2010

Présents : Mesdames AUTOR, DE SAINT ROMAIN EGIDO, FABRIANO, PINEAU, Messieurs BISSON, BORDERIES, GARCIA

Absente excusée : Mme BERARD

N° 01.2010

Secrétaire de séance : Mr BORDERIES

Considérant les communes comme les lieux de vie des familles et le premier niveau de l'action sociale publique, il convient pour le CCAS de développer les actions suivantes :

Comme l'an passé, le sentiment d'isolement perdure pour une partie du public qui vient au C.C.A.S. : certains usagers fréquentent le service de façon régulière, leurs situations nécessitant un soutien constant. Il apparaît primordial de renforcer cette action d'entretien, d'écoute active et d'appui à la vie quotidienne.

Le CCAS poursuivra ces actions d'accompagnement social des familles, d'accès aux droits et aux secours, la pérennisation des actions Entr'âge et travaillera sur la mise en place d'un règlement intérieur du service accompagnement tout en en redéfinissant les priorités.

Le conventionnement avec les associations d'aides à la personne intervenant sur notre territoire communal sera reconduit afin de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées.

La veille sociale sera maintenue afin de prévenir les difficultés que pourraient rencontrer les lieusaintais pendant cette période de crise économique.

Les travaux de réflexions engagés courant 2009 en matière de santé seront pérennisés dans le cadre de la mise en place d'un atelier santé ville.

D'autre part, des actions nouvelles seront développées :

- En faveur des personnes âgées avec la mise en place d'ateliers mémoire
- En faveur des familles rencontrant des difficultés de gestion avec lesquelles seront mises en place des actions favorisant leur autonomie budgétaire
- En faveur d'un public demandeur d'emploi dont la mobilité est un frein à l'insertion professionnelle et qui pourra se voir proposer, après évaluation sociale de sa situation, une bourse au permis de conduire

Enfin, l'enveloppe des prestations remboursables sera renforcée afin de répondre aux besoins nouveaux des personnes rencontrant des difficultés financières temporaires.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide les objectifs et actions pré-cités pour l'année 2010.

***Le Président :***

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 5 février 2010

Michel BISSON  
Président du C.C.A.S.